

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1 – DANS UN CONTEXTE DE BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT, LA VILLE POURSUIT LA MAÎTRISE DE SES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET L'APUREMENT DE SA DETTE TOUT EN LANÇANT SES PROJETS PRIORITAIRES D'INVESTISSEMENT.

1.1 - Une mise sous tension accrue des finances locales dans un contexte d'évolutions économiques et financières incertaines et de mise en œuvre de réformes très préoccupantes.....page 3

1.2 – Malgré la baisse des dotations de l'Etat, le maintien d'une réelle capacité d'autofinancement permettra de garantir un équilibre entre un niveau d'investissements ambitieux et un endettement contenu.....page 5

1.3 – Une maîtrise des dépenses de fonctionnement poursuivie.....page 7

1.4 – Un endettement en voie de maîtrise et de sécurisation.....page 9

2 – LES INVESTISSEMENTS INSCRITS EN 2011

2.1 – La mise en œuvre du PPI 2010-2014.....page 10

2.2 – Les principales recettes d'investissement.....page 10

3 – LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF DECLINEES PAR POLES

3.1 – Pôle proximité, solidarité, citoyenneté.....page 11

3.2 – Pôle ville durable.....page 14

3.3 – Pôle développement/attractivité.....page 17

3.4 – Pôle management des ressources.....page 19

Annexe : liste des autorisations de programme et de crédits de paiement dans le cadre du plan pluri-annuel d'investissement 2010/2014

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2011

INTRODUCTION

La sortie de crise se fait attendre. Les sursauts de l'économie américaine laissent les acteurs économiques dans l'incertitude sur une reprise franche et continue et les pays européens sont en proie aux déficits budgétaires. Les programmes de rigueur mis en œuvre dans tous les pays européens vont aggraver encore la précarité.

Ce sentiment d'inquiétude pour l'avenir est très largement renforcé par les mesures gouvernementales en cours. La réforme contestée des retraites cristallise le rejet des injustices par nos concitoyens alors même que le secteur bancaire engrange à nouveau les « super-bénéfices ».

Les collectivités locales sont menacées de toute part, la réforme de la taxe professionnelle déséquilibre les sources de financement et rend incertain et illisible leur évolution à moyen terme. L'interdiction de « cumul de subventions de fonctionnement ou d'investissement » accordée par un département ou une région à une commune de plus de 3500 habitants va pénaliser encore davantage les villes-centres. La baisse des dotations de l'Etat va asphyxier encore un peu plus les collectivités. L'Etat affirme même vouloir continuer à réduire le montant des aides à la pierre aux collectivités locales pour les prochaines années et entend ponctionner à hauteur de 340 millions d'euros par an sur les exercices 2011-2013 les offices des habitations à loyer modéré (HLM).

C'est dans ce contexte inquiétant que se prépare le budget 2011, celui de la Ville mais aussi celui des collectivités partenaires, qui sont tout autant étranglées par l'augmentation inéluctable de leurs charges et la baisse des dotations d'Etat, assortie d'une diminution très importante de leur autonomie fiscale. Pourtant, il nous revient de maintenir des services publics de qualité pour les Rouennais et de construire, par une politique d'investissement ambitieuse et raisonnée pour préparer la ville de demain.

1 – DANS UN CONTEXTE DE BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT, LA VILLE POURSUIT LA MAÎTRISE DE SES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET L'APUREMENT DE SA DETTE TOUT EN LANÇANT SES PROJETS PRIORITAIRES D'INVESTISSEMENT

1.1 - Une mise sous tension accrue des finances locales dans un contexte d'évolutions économiques et financières incertaines et de mise en œuvre de réformes très préoccupantes

Un contexte économique incertain

Après la phase de reprise de fin 2009/début 2010, l'économie américaine commence à montrer des signes d'essoufflement. La croissance a nettement ralenti au 2^{ème} trimestre (1,6% en rythme annuel contre une prévision de 2,4% en juillet). La consommation des ménages progresse faiblement, leur moral étant affecté par la poursuite de saisies en masse d'immeubles et par l'absence d'une décrue du chômage (9,5%).

En zone euro, la progression constante de la croissance s'est traduite par une augmentation de 1% du produit intérieur brut (PIB) sur le 2^{ème} trimestre, confirmant la reprise amorcée en fin d'année 2009. Cette progression est essentiellement le fait de l'Allemagne (+2,2%) qui profite du dynamisme de ses exportations et du secteur de la construction alors même que certains pays (Italie, Espagne) peinent à retrouver une croissance positive. Néanmoins, les premiers signes de ralentissement sont tangibles pour le troisième trimestre du fait de la conjugaison de plusieurs facteurs : la fin des plans de relance budgétaires remplacés par des mesures d'austérité dans certains pays, la faiblesse des salaires et de l'emploi.

Les prévisions économiques en France sont relativement moroses sans toutefois être catastrophiques. La consommation des ménages ne devrait progresser que modérément en 2011. La montée du chômage est sans doute le principal risque qui pèse sur la reprise (9,3% au 2^{ème} trimestre 2010), avec un coût d'ajustement en grande partie supporté par la fraction la plus vulnérable de la population, la plus jeune et la moins qualifiée.

Si le projet de loi de finances 2011 s'appuie sur une hypothèse de croissance du PIB de 2% pour 2011, le consensus des économistes est actuellement plutôt à 1,5%. Ce projet de loi de finances se caractérise par un freinage très marqué des dépenses publiques et une réduction de seulement 10 milliards des niches fiscales et sociales.

Il poursuit le mouvement d'érosion progressive des concours aux collectivités avec un gel annoncé des dotations pour les trois années à venir jusqu'en 2013 et une refonte des mécanismes de péréquation. La Ville de Rouen fait partie des collectivités qui seront affectées par ces évolutions négatives dans la mesure où ces mécanismes restent fondés sur le niveau de ressources sans prendre en compte celui des charges, très lourdes, pour les villes-centres.

Dans ce contexte, la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement s'impose avec d'autant plus de force pour pouvoir préserver la capacité d'autofinancement de la ville et répondre aux principales attentes des Rouennais en matière de solidarité, d'entretien du domaine public et d'amélioration du cadre de vie.

Une pression sur les budgets locaux aggravée par les contraintes que l'Etat fait peser sur les collectivités

L'objectif affiché par le Gouvernement dans le projet de loi de finances de réduction du déficit (à **6%** du PIB après un record cette année à **7,7%**), notamment grâce à des suppressions de postes et à une baisse des dépenses de fonctionnement et d'intervention de l'Etat, se fait largement au détriment des collectivités locales, dont le champ d'actions n'a pourtant cessé de s'élargir. La mission « Relations avec les collectivités » voit ainsi ses crédits diminuer de **3,8%** en 2011. Le budget pluriannuel (2011-2013) prévoit quant à lui le gel des concours de l'Etat sur 3 ans à hauteur de **50,45** milliards d'euros, hors fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) qui sort de l'enveloppe normée.

L'annonce du gel strict des dotations de l'Etat vient amplifier les fortes inquiétudes suscitées par les réformes entreprises par le Gouvernement dont les impacts sur les budgets locaux seront non négligeables.

En particulier, la suppression de la taxe professionnelle, dont les conséquences sont encore difficiles à évaluer, va sans aucun doute fortement bouleverser les équilibres budgétaires de l'ensemble des collectivités. A partir de 2011, la taxe professionnelle est remplacée par un nouveau panier de ressources fiscales pour le bloc communal :

- la cotisation économique territoriale (CET) comprenant :
 - la cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur la valeur locative foncière.
 - la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) perçue à hauteur de **26,5%** par le bloc communal et dont la progressivité du taux dépend du chiffre d'affaires.
- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) perçue sur les transformateurs électriques (en totalité), sur les antennes relais (aux 2/3) et sur les installations de production d'électricité (pour moitié).
- Le transfert d'impôts d'Etat : part de la cotisation nationale de péréquation, taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et part des frais de gestion aujourd'hui prélevés par l'Etat.
- La réaffectation d'impôts entre niveaux de collectivités : transfert des parts départementales et régionales de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et transfert de la part départementale de la taxe d'habitation.

Dès 2011, un mécanisme de compensation des ressources est prévu en deux phases :

- Une dotation budgétaire de compensation de la réforme versée aux collectivités «perdantes» dont les nouvelles recettes directes ne couvrent pas la perte de taxe professionnelle,
- Un fonds national de garantie individuelle de ressources permettant de prélever les «gains» des collectivités «gagnantes» pour les reverser aux collectivités «perdantes».

Néanmoins, de nombreuses questions soulevées par cette réforme restent en suspend concernant le dynamisme des nouvelles ressources fiscales économiques ou encore les effets du transfert, au bénéfice du bloc communal, de la part départementale de taxe d'habitation. Les collectivités vont voir leur autonomie fiscale se réduire grandement, avec plus d'acuité pour les départements et les régions (la part des ressources sur lesquelles elles peuvent voter un taux passant de **48** à **41%** pour le bloc communal, de **38** à **16%** pour les départements et de **32** à **14%** pour les régions).

Par ailleurs, aux incertitudes nées de la suppression de la taxe professionnelle s'ajoutent celles relatives à l'encadrement strict des co-financements prévu dans le projet de loi de réforme des collectivités territoriales. Tel que voté à l'Assemblée Nationale, avant réunion de la Commission mixte paritaire, le projet de loi fixe un seuil minimal de participation du maître d'ouvrage à **20%** du montant total des financements des personnes publiques pour les communes de plus de 3500 habitants et interdit un cumul de subventions accordées par un département ou une région. Or à l'évidence, ces dispositions oublient de prendre en compte le fait que les équipements majeurs, dont les grandes villes et leurs agglomérations assurent la maîtrise d'ouvrage et la gestion, profitent à des territoires bien plus vastes que leurs limites administratives et à des populations bien plus larges que leurs seuls contribuables.

1.2 – Malgré la baisse des dotations de l'Etat, le maintien d'une réelle capacité d'autofinancement permettra de garantir un équilibre entre un niveau d'investissements ambitieux et un endettement contenu

1.2.1 - Les dotations de l'Etat

La prévision 2011 de ressources provenant des dotations de l'Etat connaît une baisse substantielle par rapport à la prévision 2010 d'environ **1M€** et s'établit à **44,11M€** alors qu'elle était de **45,45M€** au budget 2010, soit une diminution de **2,98%**. Cette diminution s'explique par l'annonce faite par le gouvernement de la stabilisation en valeur sur la période 2011-2013 des concours financiers aux collectivités et du renforcement de la péréquation, qui viendra minimiser le complément de garantie et donc la dotation globale de fonctionnement attribuée à la ville de Rouen. Le montant de la dotation de solidarité urbaine (DSU) est reconduit pour un montant identique à 2010, soit **2,386 K€**.

1.2.2 - Les dotations de la Communauté d'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA)

La transformation de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise (CAR) en Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA) au 1^{er} janvier 2010 a modifié la répartition des dotations. La dotation de solidarité communautaire (DSC) de 2009 a été intégrée à l'attribution de compensation. Cette dernière évolue donc de **17M€** à **21M€**. La nouvelle dotation de solidarité communautaire provenant de la revalorisation des dotations de l'Etat à la CREA est estimée à environ **1,1M€** pour 2011.

1.2.3 - Les recettes fiscales et les autres recettes

La fiscalité directe locale (taxes-ménages)

Il est proposé d'établir un projet de budget primitif sur une hypothèse d'évolution des bases brutes de taxes ménages (évolution physique) de **+ 2,1 %** pour la taxe d'habitation, **+ 0,8 %** pour le foncier bâti et de **0%** pour le foncier non bâti au titre de leur croissance.

Ces deux dernières années, le Parlement a fixé cette revalorisation à **1,6% et 1,2%**. Dans la mesure où l'inflation prévisionnelle retenue dans le projet de loi de finances est plus importante qu'en 2010, il est vraisemblable que l'actualisation forfaitaire des bases d'imposition ménagères (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe foncière sur le non bâti) sera fixée à un niveau nettement supérieur à celui de l'an passé. La prévision est donc ajustée à **2%**.

L'évolution des bases et des taux d'imposition

L'évolution des bases

EVOLUTION DES BASES NETTES FISCALES DE LA VILLE DE 2004 A 2011

Montant des bases nettes fiscales définitives et projetées pour 2011 (Données en euros)

Bases notifiées	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taxe d'habitation	117 091 482	122 245 676	125 344 315	127 732 579	132 767 238	138 564 000	141 734 000	147 543 464
Foncier bâti	127 182 974	130 208 339	133 600 632	136 412 077	139 642 400	143 868 000	147 196 000	151 335 936
Foncier non bâti	225 519	217 162	230 475	241 358	239 433	220 500	210 100	214 302
TOTAL	244 499 975	252 671 177	259 175 422	264 386 014	272 649 071	282 652 500	289 140 000	299 093 702

Evolution des bases nettes fiscales notifiées en pourcentage

Evolution des bases notifiées	2005/2004	2006/2005	2007/2006	2008/2007	2009/2008	2010/2009	2011/2010
Taxe d'habitation	4,40%	2,50%	1,91%	3,94%	4,37%	2,29%	4,10%
Foncier bâti	2,40%	2,60%	2,10%	2,36%	3,03%	2,21%	2,81%

Source : Etat 1259 MI – Services fiscaux

Dans l'attente de la notification des bases, qui n'interviendra qu'au premier trimestre 2011, l'hypothèse retenue concernant leur évolution (loi de finances et croissance physique) est proposée selon le scénario suivant :

- **+4.10%** pour les bases de la taxe d'habitation. Cette hypothèse repose sur une anticipation d'une reprise du marché de l'immobilier après la crise,
- **+2.81%** pour le foncier bâti. La reprise progressive du marché immobilier permet d'afficher un chiffre positif tout en restant prudent sur cette évolution favorable.

Les taux d'imposition

La Ville procédera au vote des taux d'imposition, qui resteront identiques à ceux de 2010.

Le tableau suivant compare la moyenne des taux pratiqués par l'ensemble des grandes

villes qui relèvent de la taxe professionnelle unique (TPU) par rapport aux taux de la Ville de Rouen :

	Moyenne de l'ensemble des Villes en T. P.U. (2010) *	Taux d'imposition 2010 Ville de ROUEN
Taxe d'habitation	20,93%	21,59%
Foncier bâti	23,61%	22,69%
Foncier non bâti	44,32%	27,09%

Source : Association des Maires de Grandes Villes de France (villes en T.P.U. ou mixte)

Les autres recettes

Au-delà des contributions directes, la Ville de Rouen perçoit :

- **la taxe additionnelle communale aux droits de mutation** : La crise a mis fin à plusieurs années d'évolution positive de cette recette supérieure ou égale à **4,5M€** aux comptes administratifs 2006 et 2007. Malgré une reprise du marché immobilier, l'évolution de cette recette reste néanmoins incertaine. La prévision budgétaire pour 2011 sera donc vraisemblablement comprise entre **3,6 M€** et **4M€**.

- **les droits de stationnement** : la reprise en régie du parking de l'Hôtel de Ville, la remise à niveau du parc des horodateurs autorisent à revoir quelque peu à la hausse la prévision de recettes pour 2011 (**2M€**) par rapport à 2010 (**1,9M€**).

- **la taxe sur l'électricité** : le projet de réforme en cours sur cette taxe dont l'assiette passe d'un pourcentage de la facturation à la quantité d'électricité consommée complexifie la projection. La prudence est donc de rigueur et incite à inscrire une recette d'environ **2M€** en 2011, à l'identique de 2010.

- **les rôles supplémentaires** : Le montant est estimé de façon prudente à **150 000 €** comme les années passées.

L'optimisation des recettes propres

Un effort en faveur de l'amélioration de certaines des recettes propres sera réalisé l'an prochain ainsi que la mise à jour du fichier permettant la perception de la taxe locale sur la publicité.

1.3 – Une maîtrise des dépenses de fonctionnement poursuivie

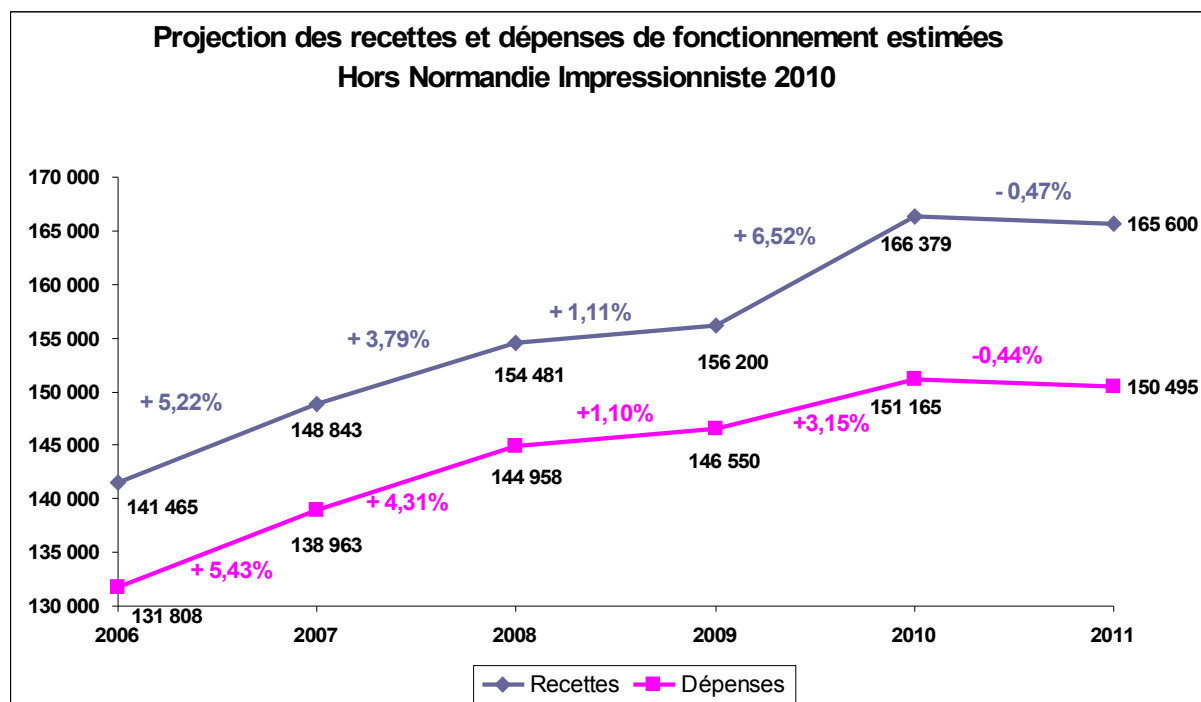
La préparation du budget primitif 2011 a contraint les services à faire preuve de rigueur dans la gestion afin de contenir le budget de fonctionnement et de garantir une capacité d'autofinancement nécessaire au développement des projets d'investissement.

A ce titre, la ressource fiscale générée par l'augmentation des taux en 2010 sera « sanctuarisée » en 2011 pour financer les projets d'avenir comme cela a été le cas en 2010.

La comparaison d'une année sur l'autre de l'évolution des dépenses et des recettes est difficile à établir compte tenu de l'impact budgétaire exceptionnel de l'exposition Normandie Impressionniste aussi bien sur les dépenses que sur les recettes.

Néanmoins, il convient de noter, qu'en neutralisant cet évènement exceptionnel, l'évolution des dépenses et des recettes s'inscrit dans la poursuite de la surveillance attentive de tout retour d'un effet ciseau qui serait préjudiciable au budget de la collectivité. Le budget 2011

s'ancrera comme celui de 2010 avec la volonté de ne pas dégrader l'épargne affichée au budget 2011 (environ 15,1 M€).



L'effort porte principalement sur les moyens de fonctionnement des services qui n'évolueront pas plus que les prévisions d'inflation tout en intégrant de nouveaux équipements comme le pôle culturel Grammont.

L'indispensable maîtrise de l'évolution de la masse salariale

Les dépenses de personnel représentent plus de la moitié de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement, selon une progression mécanique qui sera comprise entre **2,2** et **2,4%** par rapport à 2010.

Pour 2011, les variations des principaux paramètres d'évolution sont :

- valeur du point d'indice : la construction se basant sur un possible gel de ce paramètre, ne prend pas en compte d'augmentation, mais intègre l'effet report de la hausse de 2010 de la valeur du point d'indice qui est évalué à **387 000€**.

- glissement Vieillesse Technicité (GVT) : le GVT annuel moyen des collectivités territoriales est estimé entre 0,7% et 1,20 %. Pour Rouen, celui-ci est arrêté pour 2011 à 0,7 % de la masse salariale, soit **564 633€**.

- hausse du SMIC : à compter de 2010, une seule revalorisation annuelle est intervenue au 1^{er} janvier de + 2%. Pour 2011, cette augmentation est estimée à **50 000€**.

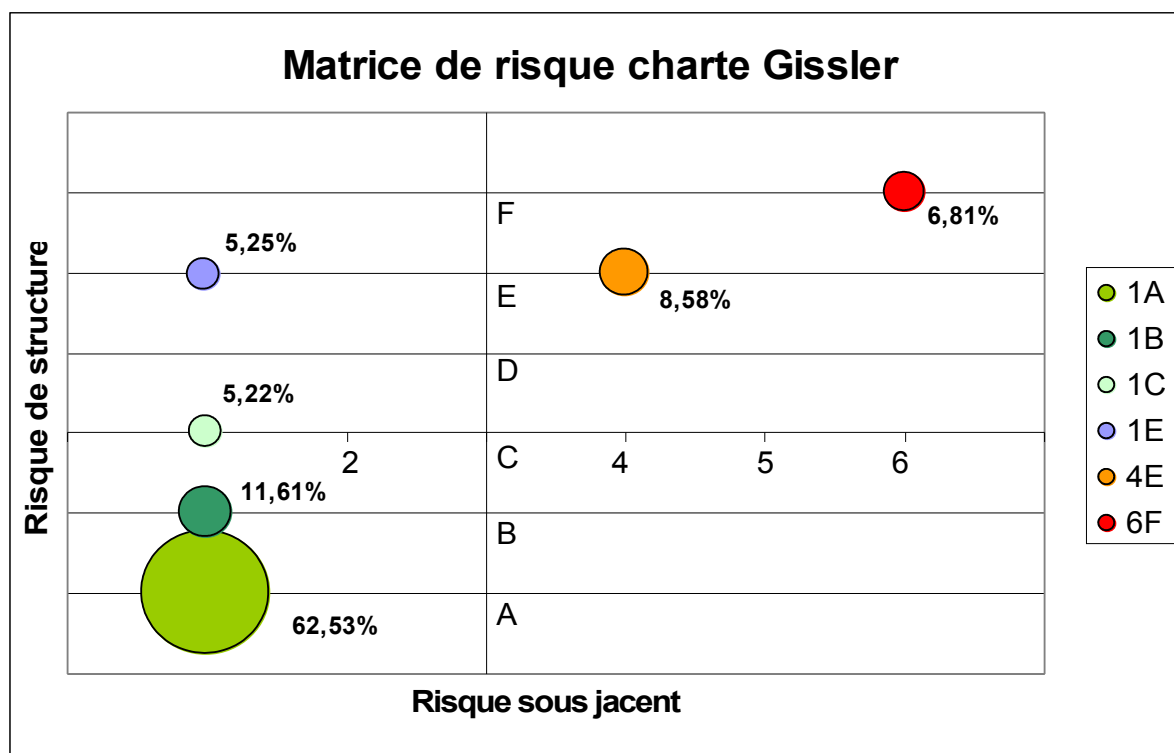
1.4 – Un endettement en voie de maîtrise et de sécurisation

L'encours de dette, compte tenu de l'amortissement du capital et du recours à l'emprunt maximal autorisé par le Conseil Municipal au terme des décisions modificatives, sera proche de **174 M€** en date du 1^{er} janvier 2011.

Au regard de l'encours du 1^{er} janvier 2010 qui s'élevait à **171,82M€**, le stock de dette augmentera de **1,2%** soit moins de 20€ par Rouennais au 31 décembre 2010.

Au-delà de la variation maîtrisée de l'encours, la Ville s'efforce par tous moyens de ne souscrire que des emprunts nouveaux peu risqués selon les critères de la Charte Gissler et de purger de l'encours existant les produits les plus nocifs.

Après souscription des nouveaux emprunts 2010 et réaménagement, le stock de dette de la Ville est sensiblement ancré sur des indices de la zone euro (classification 1).



Le retour à une classification «sage» d'une majeure partie de l'encours n'exclut pas qu'il faille rester attentif sur l'évolution de l'index européen dans la mesure où environ **50%** de l'encours est indexé sur l'euribor (3 ou 12 mois).

Il semble donc essentiel de prendre dès 2011 les dispositions nécessaires pour limiter, voire plafonner l'impact des variations de cet index, soit en modifiant la structure même des contrats au cours de prochains aménagements, soit en souscrivant des instruments de couverture de type « cap », qui permettent de fixer un seuil maximal que le taux payé ne peut excéder, quel que soit le niveau atteint par l'index.

2 – LES INVESTISSEMENTS INSCRITS EN 2011

Les investissements de la Ville de Rouen sont gérés sous la forme **d'autorisations de programme et de crédits de paiement**. Les autorisations de programme sont pluriannuelles et doivent être ouvertes pour la totalité du montant, quelle que soit la durée de l'investissement. Elles permettent d'engager l'opération d'investissement sur le plan comptable et juridique. Elles constituent la limite maximale financière arrêtée par la Ville sur les engagements des futurs investissements. Pour autant, les crédits inscrits au budget correspondent à ce qui est nécessaire pour permettre le paiement effectif des investissements. Cette méthode de gestion budgétaire optimise les crédits inscrits au budget de la Ville sans un recours inutile à la fiscalité ou prématurément à l'emprunt.

2.1 – La mise en œuvre du plan pluri-annuel d'investissement 2010-2014

Le montant du PPI présenté lors du budget 2010 s'élève à **222 M€** en dépenses et **28 M€** en recettes. Il est important de noter que dans la mesure où toutes les autorisations de programme ne seront pas consommées selon le même rythme, le décalage dans le temps d'opérations doit être anticipé pour éviter une concentration des volumes de paiements sur les années 2012-2013 qui serait difficilement compatible avec la capacité d'emprunt de la ville. Par conséquent, les crédits de paiement 2011 seront ajustés au plus près des besoins de financement générés par la réalisation des programmes en cours. Un volume de crédits de paiement d'environ **48M€** est la cible vers laquelle le budget 2011 tend.

2.2 – Les principales recettes d'investissement

Les subventions attendues pour 2011 sont estimées à environ **7,27 M€** sur un montant de 28M€ inscrits au plan pluri-annuel d'investissement 2010-2014.

Parmi les subventions les plus notables, on peut citer la subvention d'**1M€** prévue pour la rénovation du quartier des Sapins et les **700 K€** attendus dans le cadre du programme de création de crèches.

Des co-financements de la part de l'Etat, de la Région, du Département ou de la CREA interviendront dans le cadre du lancement ou de la poursuite de projets inscrits au Contrat d'Agglomération (Conservatoire, Hangar 9, quais bas rive gauche), dans l'avenant n°2 à la convention ANRU, et par le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Enfin, les prévisions à inscrire au budget pour le dispositif d'avance du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (**3,5 M€**), des amendes (**2,9M€**) ainsi que pour les produits de cession (**3,6M€**) sont en cours d'ajustement.

Les autres recettes d'investissement (taxe locale d'équipement,...) restent à un niveau relativement similaire à celui constaté pour 2010.

3 – LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF DECLINEES PAR POLE

3.1 - Pôle proximité, solidarité, citoyenneté

3.1.1 - Simplifier et améliorer la qualité des démarches de proximité

L'extension des démarches de certification « Qualiville » se traduit d'ores et déjà par le déplacement de l'accueil des activités péri et extra scolaires au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville ce qui facilite les démarches d'inscription des enfants par les parents. La mise en commun du pré accueil de tous les publics (Etat-civil, services à la population) et le partage du nouvel outil de gestion des files d'attente installé à l'Hôtel de Ville en 2010 permettent une mutualisation des moyens. Le système sera étendu en 2011 aux mairies de proximité.

Un projet de développement de l'offre de service des mairies de proximité pour les rendre comparables aux maisons de service public existantes est en cours de réflexion. Ce projet permettrait de faire converger des moyens municipaux et extra municipaux vers l'objectif de simplification des démarches administratives des citoyens.

La gestion, désormais unique, des locaux mis à disposition des associations et des familles permet de faciliter les démarches des Rouennais pour leur réservation. L'harmonisation entreprise concernant les modalités de location de salles, les tarifs, les règlements et modes d'emploi sera poursuivie en 2011.

3.1.2 - Améliorer l'accessibilité des services aux citoyens en situation de handicap

Conformément à cet objectif politique dont les travaux lourds menés à l'Hôtel de Ville seront l'illustration en 2011 (ouverture d'un nouvel ascenseur accessible aux personnes à mobilité réduite au printemps), plusieurs services adaptés seront développés en faveur des citoyens : permanences d'interprètes en langue des signes, formation de personnels à l'accueil des personnes en difficulté mentale légère, mise à disposition d'un véhicule électrique supplémentaire au sein d'un des cimetières, déplacement des derniers bureaux de vote inaccessibles vers des locaux accessibles et divers aménagements au bénéfice des personnes à mobilité réduite. La signature d'une charte Ville Handicap actualisée en 2011 appuiera la mise en œuvre de cette politique.

De même, la mise en place et le soutien de projets inter-associatifs feront aussi partie des objectifs de l'année

3.1.3 - La solidarité et l'éducation au cœur des missions d'accueil

Les demandes d'accueil de la petite enfance étant toujours plus nombreuses, la Ville a souhaité mettre l'accent sur la création de nouvelles places de crèches. Ainsi, débuteront en 2011 la construction d'une crèche de 60 berceaux sur la rive gauche et la reconstruction de la crèche Rose des Vents sur les Hauts de Rouen qui comportera 10 berceaux supplémentaires associée au projet de micro-crèche porté par l'Oeuvre Normande des Mères.

La réponse au besoin en matière d'accueil scolaire sur la rive gauche se poursuivra par différentes opérations nécessaires à l'accueil des classes :

- déménagement de l'association de gestion des écoles de musique de Rouen (AGEMUR) au sein de l'école Cavelier de la Salle ;
- réaménagement du bâtiment occupé par les AGEMUR à Balzac en locaux scolaires ;
- lancement du concours d'architecte pour le groupe scolaire rue des Murs-Saint-Yon.

Renforcer l'accompagnement éducatif

Les services périscolaires seront marqués par un effort important en matière de renforcement quantitatif et qualitatif de leur encadrement : notamment en proposant des actions éducatives complémentaires à celles menées sur le temps scolaire, tenant compte du rythme et des attentes des enfants. Ces actions éducatives prendront en compte la question de l'égalité entre filles et garçons.

Fort du succès rencontré pour le pédibus pour les 9 des 12 écoles rouennaises ayant fait acte de candidature fin 2008, le dispositif sera développé sur l'année .

"Le bien manger" : une question de santé publique

2011 sera marquée par la reprise en régie de la restauration scolaire. Cet acte fort marque l'engagement de la Ville de Rouen en matière d'éducation nutritionnelle. L'accent sera notamment mis sur le soutien aux producteurs locaux afin de garantir la qualité des produits et d'encourager l'émergence de la culture biologique dans notre région.

Une jeunesse autonome et citoyenne

La politique municipale auprès de la « jeunesse » répondra à l'objectif prioritaire d'apprentissage de l'autonomie et de l'exercice de la citoyenneté. Pour cela, la mise en réseau des acteurs de la jeunesse s'opérera autour du Contrat Éducatif Local (CEL).

Les actions mises en place mettront l'accent sur la mobilité des jeunes et l'appropriation de la cité, la responsabilisation et le développement de la notion de contrepartie, la création d'association de jeunes. Dans un autre contexte, les jeunes en difficulté d'insertion seront une préoccupation majeure : toutes les pistes de nouveaux partenariats pouvant utilement contribuer à favoriser la mise en place d'un parcours professionnel seront étudiées. La mise en place, par la Ville du Service Civique (une quinzaine de projets envisagés) en sera un élément.

Favoriser la solidarité intergénérationnelle

Le projet municipal en faveur des aînés se poursuivra et s'amplifiera en 2011 avec la continuité du programme d'animation et de loisirs proposé par la maison des aînés, pivot des actions.

La construction en 2011, pour une ouverture prévue début 2012, d'une résidence sociale en remplacement des résidences du Ruissel et Gallieni, améliorera l'offre de logements et de services adaptés aux seniors. L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Pléiade » géré par le CCAS bénéficiera, en 2011, de travaux de mises aux normes et d'amélioration des chambres (moins de chambres à deux lits).

Les services à domicile seront améliorés notamment au travers du service « prestation bricolage » mais aussi de la création d'une équipe « Alzheimer » rattachée au service de soins infirmiers à domicile.

Animer un projet social de territoire

La mise en place d'un projet social de territoire accompagnera la forte transformation urbaine des Hauts de Rouen et de Grammont. Ces quartiers dits « sensibles » resteront plus que jamais une priorité d'action dans le cadre de la politique de la ville.

Cela passe par la poursuite du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) :

- malgré l'incertitude concernant le soutien financier de l'État,
- mais aussi par un travail quotidien d'animation et de coordination du tissu d'acteurs implantés sur ces territoires.

Le travail d'accompagnement social global effectué notamment par les unités de travail social du CCAS se poursuivra au travers des aides sociales légales (revenu de solidarité active notamment) mais aussi des aides sociales facultatives adaptées aux situations et problématiques nouvelles.

Une refonte complète des tarifs : accueil de loisirs, restauration, garderie,... est prévue pour 2011 dans l'objectif de proposer un barème de quotient familial harmonisé et plus équilibré entre les différents niveaux de ressources des familles.

Parallèlement la municipalité attachera une importance prioritaire au maintien des actions sociales de première nécessité tels les centres d'accueil de jour (Chaloupe, Escale, Pause) dont la pérennisation est mise à mal par des décisions unilatérales de baisse drastique des financements habituels de l'Etat.

L'accompagnement vers un logement adapté se développera d'autant plus que l'offre de logement augmente à Rouen.

Les prévisions budgétaires tiendront compte de la volonté de poursuivre, voire d'amplifier, des actions collectives en faveur des populations fragiles : l'action Loisirs Vacances pour permettre un temps de repos à des familles défavorisées, le festival Macadam and Co et les Cafés Citoyens en faveur des gens de la rue, le réveillon solidaire du 24 décembre et aussi des rencontres thématiques dans le cadre de l'Atelier Santé Ville.

3.1.4 - Le monde associatif, vecteur de la citoyenneté

L'accompagnement et la formation des responsables associatifs seront poursuivis et développés. Une dizaine de formations seront proposées sur des sujets tels la comptabilité associative, la rédaction et la modification des statuts, la communication associative, les contrats de travail.

La volonté de valoriser les associations passera notamment par l'organisation de la troisième édition du forum des associations « A l'asso de Rouen ».

Quatre maisons de quartier seront équipées d'accès Wifi pour continuer à améliorer la qualité du service rendu dans les salles et autoriser les associations souhaitant organiser des ateliers informatiques. Une revalorisation du budget d'investissement consacré à l'achat de mobilier et d'électroménager sera engagée avec le même objectif d'amélioration des conditions d'accueil.

La construction d'une salle des fêtes sur les Hauts de Rouen, au sud du quartier de la Lombardie, débutera au cours du deuxième semestre 2011. Cette salle sera de plus grande jauge, accueillante, adaptée aux besoins des familles et des associations, modulable et d'utilisation souple. Cet équipement sera créé à partir des actuels vestiaires du terrain de sports Salomon, élargis d'une extension.

Enfin, en dépit d'un contexte budgétaire tendu, les crédits affectés à la vie associative seront maintenus au niveau de ceux de 2010. S'y intégrera une ligne appel à projets pour une ou deux actions transversales, relatives à l'égalité femme homme ou à l'accès aux personnes en situation de handicap.

3.2 - Pôle ville durable

3.2.1 - Le développement durable, préoccupation centrale de l'action des services

L'agenda 21 se déclinera en 2011 sous forme de projets prioritaires et d'actions structurantes dans de nombreux domaines. Des indicateurs seront mis en place et une première évaluation de la démarche sera entreprise.

Le plan de déplacement des employés (PDE) se poursuivra en 2011 par des actions volontaires pour modifier les comportements afin de réduire le recours à la voiture dans le déplacement des agents municipaux (vélos, scooters électriques, covoiturage, transport en commun, ...).

La maîtrise des énergies et des ressources reste centrale. Les deux projets de géothermie sur Pélissier et Lucilline seront mis au point en 2011 afin d'être opérationnels à la livraison des projets immobiliers. L'étude conjointe avec Bihorel sur la chaufferie des Hauts de Rouen devrait permettre une amélioration importante du bilan énergétique (actuellement largement fossile) et une baisse du prix du chauffage donc des charges pour les locataires.

Après la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur Pélissier, de nouvelles installations seront étudiées en 2011.

Le remplacement de l'éclairage public se poursuivra avec des choix de matériels (leds) permettant des économies très importantes et la diminution forte des pollutions lumineuses nocturnes.

Le parc naturel urbain Est devrait entrer en 2011 dans une phase d'études de maîtrise d'œuvre des projets.

3.2.2 – Développer deux grands projets : l'axe Seine et le Grand Projet de Ville (GPV)

Les dimensions sociales, environnementales, et économiques du développement durable guident la conception et la réalisation de ces deux grands projets.

L'axe Seine

Impulsée par la Ville, toutes les collectivités concernées, le Grand Port Maritime de Rouen, les Voies Navigables de France et l'Etat se mobilisent sur de nombreux projets qui permettront de valoriser cet axe vital qu'est la Seine.

La CREA mène le chantier du palais des sports, le 106 et la maison des sciences H2O ayant ouvert leurs portes au public fin 2010. Les études relatives à l'aménagement de l'écoquartier Flaubert se poursuivront en 2011 pour passer en phase d'appel d'offres en 2012.

L'aménagement du quartier Luciline sera décliné en phase opérationnelle sur un premier îlot sur lequel 4 cabinets d'architecture ont été choisis.

En bord de Seine, le concours d'architecture est lancé sur la transformation par la Ville du hangar 9. En partenariat avec le Grand Port Maritime de Rouen, une nouvelle tranche de travaux du Hangar 23 (toiture, aménagements intérieurs) aura lieu.

De même, le réaménagement des quais bas rive gauche entre le pont Corneille et le pont Guillaume Le Conquérant fera l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre et un projet sera choisi par la Ville.

Le réaménagement de l'île Lacroix devrait être aussi au programme d'études de maîtrise d'œuvre.

Enfin, le projet national dit du « Grand Pari(s) » nécessite la réalisation tant attendue par les Rouennais d'une ligne ferroviaire efficace Paris-Rouen-Le Havre et d'une nouvelle gare. La position de cette nouvelle gare que la Région, le Département, la CREA et la Ville souhaitent installer à Saint-Sever fera l'objet en 2011 d'un grand débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public.

Le Grand Projet de Ville

Sur le quartier Grammont, le réaménagement des espaces publics se terminera en 2011. Les programmes de logements sociaux et d'accession sociale sont en cours de construction. Un nouvel avenant à la convention ANRU sera préparé l'an prochain et permettra dans les années à venir de construire des logements pour les occupants actuels du Jules Adeline avant de démolir ce dernier.

Sur Grand'Mare, le réaménagement du centre commercial se terminera en 2011.

Sur la Lombardie, les chantiers de réaménagement des espaces publics à l'Est et à l'Ouest du Cours Galilée seront lancés et ceci en parallèle des chantiers de réhabilitation menés par Rouen Habitat.

Sur le Châtelet, les nouveaux projets immobiliers sont en cours et une nouvelle halle de marché sera engagée.

Enfin, le quartier des Sapins verra ses espaces publics mis en chantier en 2011 toujours en parallèle des projets de réhabilitation menés par Rouen Habitat.

3.2.3 - De nombreux projets d'amélioration des places, des rues, des jardins, de la circulation et des transports en commun

La place des Emmurées et la réfection de la rue Saint-Sever font l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre. La Ville choisira début 2011 un projet qui sera durant l'année prochaine en phase conception. Sur cet aménagement, la Ville a décidé d'associer fortement la population : un Atelier Urbain de Proximité accompagne la démarche.

Le projet de la CREA d'augmentation des capacités du métrobus entraînera la réalisation d'importants chantiers sur la place du Boulingrin, le pont Jeanne d'Arc et la station Saint-Sever.

De même, la mise à l'étude par la CREA de la suppression des points noirs de l'axe Nord/Sud de transports en commun se concrétisera par une étude et une enquête publique sur le réaménagement de la ligne 7.

L'effort porté sur les aménagements cyclables continuera (contresens et continuité cyclables, arceaux...). De plus, la CREA mène les études de l'aménagement d'une piste cyclable sur les quais hauts rive droite, prolongée par un axe cyclable le long du Robec jusqu'à Darnétal.

Le réaménagement des allées du jardin de l'Hôtel de Ville est programmé en 2011 dans la foulée de la rénovation du square Guillaume Lion. L'étude de rénovation du square Verdrel dont une grande majorité des arbres sont en fin de vie, sera également menée en 2011.

3.2.4 - Mieux habiter à Rouen

Le réaménagement de la place des Chartreux, du site de Pélissier, de la zone d'aménagement concertée (ZAC) Aubette Martainville, des constructions dans les quartiers GPV, de la ZAC Luciline et bien d'autres opérations distribuées sur toute la Ville permettra à Rouen de maintenir le dynamisme constaté lors des derniers recensements de population.

L'effort sur les logements étudiants sera poursuivi avec près de 200 nouveaux logements à livrer l'année prochaine rue du Renard et rue Jean Ango.

Les mesures d'incitation à la réhabilitation seront renforcées avec la mise en œuvre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) - Renouvellement Urbain sur le quartier Ouest.

3.2.5 - Une plus grande réactivité aux demandes des habitants, une plus grande proximité

Un nouveau service : Allo Rouen

L'année prochaine, la plateforme d'appels et de suivi des demandes des habitants en matière d'espaces publics sera mise en place. Elle permettra une plus grande réactivité et une meilleure association des conseils de quartiers dans le suivi des demandes des habitants.

Une Ville plus propre

La remise à niveau du matériel (achat de 4 nouveaux véhicules) et la réorganisation des circuits de nettoyage se poursuivra. Elle permettra de conforter l'amélioration de la propreté déjà effective et s'accompagnera du lancement d'une démarche qualité et d'évaluation de cette propreté menée conjointement avec la CREA.

La CREA, en parallèle, mènera sur la rive gauche puis sur la rive droite un important programme de réalisation de bacs enterrés ou semi-enterrés et la rénovation des bacs d'apports volontaires nécessaires au tri sélectif et aujourd'hui vieillissants.

La pose de 150 nouvelles corbeilles se poursuivra en 2011.

Une plus grande association des habitants aux projets de la municipalité

Dans chaque quartier, les conseils de quartiers se saisissent de projets d'amélioration pour la troisième année consécutive. Le budget participatif permettra de répondre à cette l'initiative citoyenne et locale.

Après l'Atelier Urbain de Proximité (AUP) de Grieu, celui des Emmurées se déroulera pendant toute l'année 2011.

Assurer la tranquillité publique

La priorité est à la proximité et à une plus grande présence sur le terrain.

Cette action au quotidien s'accompagne d'une augmentation importante des interventions sollicitées par les habitants et d'une action structurée autour des gênes et dysfonctionnements qui pénalisent le plus les habitants.

3.3 - Pôle développement/attractivité

3.3.1 - Territorialiser les politiques au service du développement

L'activité de l'année 2010 a été marquée par nombre d'événements et d'animations qui ont largement fait rayonner Rouen et ont renforcé son attractivité nationale et internationale. Elle est aussi l'année où s'est terminée l'instruction de plusieurs grands projets du mandat, destinés à ancrer de manière durable, dans les différents territoires de la ville, les politiques et les actions de proximité au service des habitants. La mise en œuvre de ces projets, et leur inscription dans le long terme, concrétise le schéma de développement qui se formalisera en 2011 dans toute sa cohérence territoriale.

3.3.2 - Poursuivre la transversalité, structurer sur le long terme

Après le sport en 2010, c'est au tour de la culture de déployer ses nouveaux critères de soutien aux associations et lieux structurants du territoire. Les nouvelles conventions triennales seront ainsi mises en œuvre pour aborder, avec les partenaires associatifs, l'ensemble des champs d'action liés à la création, à la diffusion et à la médiation culturelle sur le(s) territoire(s) rouennais.

Parallèlement, se poursuit le maillage des actions du pôle avec la stratégie des relations internationales de la Ville : déplacement d'une délégation à dominante économique à Cleveland et Ningbo, présence régulière d'acteurs culturels des villes partenaires lors d'événements festifs, déplacements en réciprocité de nos établissements et d'associations soutenues par la Ville (le Kalif), mise en œuvre des premiers échanges internationaux autour du sport.

Les projets d'animation de la vie étudiante se développeront par la mise en place des « Jeudis Zazimuts », et par d'autres animations régulières en direction du monde étudiant (Printemps Zazimuts et Zazimuts Givré), qui s'adosseront à la programmation des établissements culturels ainsi qu'aux événements saisonniers et sportifs.

La stratégie de mécénat menée depuis deux ans passera un nouveau cap dans l'objectif de structurer un « club des partenaires » autour de la Ville et de ses opérations.

3.3.3 - Un centre ville en mutation

Les premières actions concrètes du dossier fonds d'investissement et de soutien à l'artisanat et au commerce (FISAC) seront mises en œuvre en 2011 : interventions sur la voirie de centre-ville, campagne de communication sur l'attractivité commerciale, opérations d'animation portées conjointement avec la nouvelle association des commerçants rouennais (ACAR), lancement de l'étude sur un nouveau plan de signalétique piétonne.

Ces chantiers viennent évidemment en conjonction avec les évolutions majeures de la place de la Cathédrale : travaux portés par l'Etat sur la façade du plus important monument rouennais, travaux de la Cour d'Albane financés par la Ville, projet privé de l'Espace Monet Cathédrale. En complémentarité, 2011 marque le début du chantier de la toiture et de la façade occidentale de l'église Saint-Maclou, action la plus importante en volume financier du plan patrimoine 2010/2014.

3.3.4 - Des quartiers pleinement intégrés

En 2011, la fin des financements de l'Etat (ANRU et CUCS) implique une nouvelle approche partagée entre les objectifs de redynamisation des quartiers dits « prioritaires » et les grands axes de la politique municipale en matière de sport, culture, développement économique et manifestations publiques.

La poursuite de la structuration des clubs sportifs sur les Hauts de Rouen et le quartier Grammont sera accompagnée d'un important effort de mise à niveau des infrastructures (salles de boxe, gymnases). Par ailleurs, une politique culturelle structurée et pérenne sera mise en œuvre sur les Hauts de Rouen autour de la salle Louis Jovet et de la résidence artistique des arts visuels (plot HR) désormais consolidée au sein de la Grand'Mare. Il en sera de même autour de la bibliothèque Simone de Beauvoir à Grammont dont la politique d'animation de proximité sera poursuivie. Une refonte des événements des Hauts de Rouen sera menée en lien avec l'action des équipements culturels (Hangar 23, Omnia République, Chapelle Saint-Louis), mais aussi avec les animations saisonnières de la Ville. Enfin un bilan de la Zone Franche Urbaine permettra de tracer de nouvelles perspectives d'action économique.

Cette approche contribuera au décloisonnement de quartiers dont le traitement « différencié » cédera la place à une pleine intégration dans la vie de la cité.

3.3.5 - Des nouveaux territoires pour l'art

Mise en avant durant l'été 2010, la présence de l'art contemporain dans la Ville connaîtra une nouvelle évolution en 2011 avec la consolidation de « Rouen Impressionnée » sur la saison d'automne, en lieu et place des « Dessous du Patrimoine ». Dès l'été, des artistes investiront, rive gauche et rive droite, des lieux publics et privés reconvertis en ateliers de création d'art contemporain. Un travail de médiation en direction des rouennais et des publics extérieurs sera proposé, afin que tout un chacun puisse aller à la rencontre des artistes invités. Ceux-ci exposeront leurs œuvres à la rentrée 2011.

Cette consolidation de la présence de l'art contemporain dans la ville sera marquée par la mise en œuvre de projets artistiques destinés à rester dans l'espace public. Grâce à un apport de mécénat, un concours sera lancé pour la création d'une œuvre dans les jardins de Verrazane, en hommage à Aimé Césaire. Cette orientation en faveur de l'art dans l'espace urbain sera aussi inscrite dans le cadre du concours international d'aménagement des quais bas rive gauche. Conservant l'esprit de Rouen Impressionnée, ces œuvres seront pensées tout autant comme des actes de création dans l'espace public que comme des espaces à vivre, propices à la (re)découverte des paysages urbains par les usagers.

En parallèle, un dossier structurant marquera l'année 2011 par son impact sur l'attractivité du territoire régional : la création de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) des écoles d'art de Haute-Normandie, qui regroupera l'école régionale des beaux-arts de Rouen et l'école supérieure d'art du Havre au sein d'une même entité administrative (conformément à l'application du protocole de Bologne). Cette structure multi-sites portera un projet pédagogique renouvelé en associant étroitement les options « art » et « design graphique » des deux écoles actuelles, tout en développant les volets « recherche », « relations internationales » et « insertion professionnelle des étudiants ».

3.4 - Pôle management des ressources

3.4.1- La recherche d'une plus grande performance de l'achat public

La priorité d'action sera donnée au développement des outils et procédures permettant une amélioration significative de la qualité de l'achat public (poursuite de la mutualisation des besoins, négociation des marchés, insertion de clauses sociales et environnementales), ainsi qu'à la recherche d'une gestion optimisée du patrimoine immobilier vacant de la Ville.

Cet effort concernera aussi les délégations de service public dont certaines feront l'objet de nouveaux examens (chambre funéraire, crématorium) après le travail réalisé sur les parkings au cours de ces deux dernières années. Il sera à nouveau recherché un meilleur équilibre financier en faveur de la Ville par rapport aux dispositifs actuels. Le contrat de partenariat public-privé fera l'objet d'un avenant portant notamment sur des points techniques et juridiques.

3.4.2 - La mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information pour faciliter le travail des agents

Le schéma directeur des systèmes d'information entrera dans une phase opérationnelle afin d'accompagner les directions dans l'évolution des services à la population. Les équipements en termes de bureautique et postes de travail ont fait l'objet d'une seconde campagne de renouvellement pour adapter les environnements de travail aux nouvelles technologies avec comme objectif de remplacer tous les postes de travail ayant plus de cinq ans. Ce plan se poursuivra dans les années à venir.

La virtualisation des serveurs et le remplacement de matériels anciens seront entrepris afin notamment de réduire les consommations d'énergie, la climatisation, et les capacités des onduleurs.

L'évolution des infrastructures de télécommunications lancée en 2010 apportera une augmentation des débits et une amélioration continue des conditions de travail des agents en même temps qu'une optimisation des coûts de fonctionnement.

Le service d'assistance aux utilisateurs et la gestion des postes ont été améliorés en 2010. La réduction du nombre de systèmes d'exploitation et le passage à une suite bureautique homogène vont contribuer également à l'amélioration des conditions de travail.

3.4.3 - Un plan énergie pour mieux maîtriser nos consommations

Qu'il s'agisse de bâtiments ou de véhicules, la volonté de la Ville est de diminuer les consommations d'énergie et de réduire nos émissions de gaz carbonique dans le cadre du programme Agenda 21 de la Ville de Rouen. Ce plan vise aussi à limiter, autant que possible, nos dépenses en la matière.

S'agissant du parc des véhicules, de nouvelles actions seront entreprises en faveur de l'éco-conduite, de l'acquisition d'engins moins consommateurs en carburant et de la mutualisation des voitures en pools.

Ce plan vise aussi à améliorer la performance énergétique des bâtiments et sera mis en œuvre selon différentes modalités : travaux sur bâtiments, nouvelles chaudières, développement des énergies renouvelables.

3.4.5 – favoriser la performance en améliorant la qualité de la gestion et en optimisant l'utilisation des ressources

Plusieurs initiatives engagées dans le courant de l'année 2010 devraient se poursuivre en 2011 et les années suivantes :

1- le plan pluriannuel de fonctionnement (PPF) : il s'agit d'une démarche prioritaire dans le contexte économique et financier de raréfaction des ressources et de baisse des dotations de l'Etat. Dans le même temps, les charges structurelles continuent d'augmenter, qu'il s'agisse des fluides, des matériaux de construction ou encore de la masse salariale. Ces tendances pourraient conduire à un « effet de ciseaux » qui mettrait en péril les équilibres budgétaires à court et moyen terme.

Ce constat, fait dès le début de l'année 2010, a conduit à la mise en place d'une réflexion et d'une méthode d'action pour construire un PPF, corollaire du plan pluriannuel d'investissement. Ces deux exercices sont en effet étroitement liés dans la mesure où de réelles capacités d'épargne doivent être préservées pour contribuer de façon significative au financement des « investissements ».

2- l'élaboration de tableaux de bord : il s'agit de suivre au plus près les activités des services, avec en priorité deux dimensions, « finance » et « masse salariale ». Ce travail s'inscrit dans la durée et vient nourrir la réflexion autour du PPF.

3- la mise en place de rapports d'activité par direction, pôle et au niveau Ville. Cet exercice, initié en 2010, se poursuivra en 2011.

En complément du contrôle de gestion, un travail d'évaluation des politiques publiques a été entamé pour mieux les suivre et les corriger le cas échéant. En 2010 a été initiée l'évaluation du plan « lecture publique » ; en 2011 sera abordée celle de la politique de propreté.

Enfin, la démarche qui a déjà conduit à des certifications (Parc véhicules, Qualiville) se poursuivra avec une extension de la norme Qualiville au domaine des « Temps de l'Enfant ».

3.4.6 - La mise en œuvre d'actions volontaristes en matière de ressources humaines

Les orientations de la politique ressources humaines pour 2011 s'inscrivent notamment dans le cadre du protocole triennal d'avancées sociales, signé le 29 janvier 2010. Sans revenir sur les réalisations de l'année 2010, les points clefs de l'année 2011 seront les suivants.

Le programme de résorption de l'emploi précaire, initié en 2009, va se poursuivre au travers de l'achèvement de la phase II dès le début 2011 après une première étape qui a concerné 25 agents en 2010. L'étude et la mise en œuvre de la phase III courant 2011 sera plus complexe en raison des questions d'organisation du travail qu'elles soulèvent.

La valeur faciale des titres repas continuera à augmenter (de 6,3 € à 6,6 €). Cette augmentation sera prise en charge à 100% par la Ville de Rouen.

Le régime indemnitaire sera revisité pour mieux prendre en compte la spécificité de certaines fonctions et pour plus de transparence et d'objectivité ; sa mise en œuvre sera effective dès la mi-2011 (250 000 €).

Par ailleurs, la subvention au Comité des Œuvres Sociales et Culturelles (COSC) des personnels sera revalorisée conformément au protocole et un travail de fond est en cours avec les organisations syndicales signataires du protocole pour rendre plus objectifs les avis émis par les commissions administratives paritaires d'avancement.

La volonté de la Ville en matière de qualité du dialogue social trouvera à se concrétiser par la mise en œuvre d'un accord cadre sur le dialogue social et un protocole sur le droit syndical.

En complément, une révision de la charte de prévention et de gestion du harcèlement au travail est en cours, le règlement intérieur du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de

Travail doit être finalisé en cette fin 2010 pour prendre tous ses effets en 2011 et un règlement hygiène et sécurité est en cours de rédaction pour mieux prévenir les addictions.

Enfin, la maîtrise budgétaire et le pilotage de l'emploi resteront un axe fort en 2011 pour garantir le financement des avancées sociales tout en restant dans la contrainte budgétaire imposée à la Ville.

CONCLUSION

2011 sera l'année qui verra les nouveaux projets se concrétiser, depuis les améliorations de la vie quotidienne jusqu'aux grandes opérations d'urbanisme qui vont dessiner le paysage urbain de notre avenir collectif.

Mais le paradoxe est que cette dynamique va se développer dans un contexte toujours plus rude et où la lente asphyxie des ressources de la Ville nous conduira à des efforts encore plus importants pour préserver notre capacité à investir.

Ce double défi, contenir nos dépenses de fonctionnement pour poursuivre notre effort d'investissement, sera l'orientation majeure du budget primitif 2011.

Aucun prélèvement fiscal supplémentaire ne sera demandé aux rouennais alors que nous poursuivons nos efforts pour mieux répondre à leurs attentes quotidiennes.

Amélioration de la qualité de l'espace public et des services de proximité, démarrage des projets de construction d'un nouvel ensemble rive gauche (école, accueil de loisirs, gymnase), requalification des quais bas rive gauche, sont, parmi d'autres, les opérations qui vont marquer l'année 2011.

Emmanuèle JEANDET-MENGUAL
Adjointe au Maire

ANNEXE

**Liste des autorisations de programme
et de crédits de paiement
dans le cadre
du plan pluri-annuel d'investissement 2010/2014**